

*Initiatives ministérielles*

La façon de dénaturer le fédéralisme canadien n'a pas commencé avec le projet de loi C-28. De fait, toutes les tentatives du gouvernement fédéral ont eu lieu depuis 1867 mais se sont amplifiées avec la fin des années 1950 et le début des années 1960, et cela a été sans cesse en progressant.

• (1325)

On peut dire qu'il n'y a à peu près pas un secteur qui n'ait pas été touché par les législations fédérales. De fait, à ma connaissance personnelle, suivant les études que j'ai faites, le seul domaine où véritablement l'État fédéral n'a pas pu s'immiscer ou s'ingérer, c'est dans la gestion des fonctionnaires relevant de l'autorité législative des provinces, donc les fonctionnaires provinciaux. C'est le sens du jugement de la Cour suprême lors du gel des prix et des salaires fait par le gouvernement Trudeau. Il s'était d'ailleurs fait élire en promettant qu'il n'y aurait pas de gel des prix et des salaires et il a réalisé, bien sûr, le contraire de son programme comme tout bon gouvernement libéral qui se respecte.

Je vais abonder dans le même sens que mon collègue de Kingston et les Îles qui suivait avec attention l'époque du gouvernement de M. Trudeau et qui a pu noter cette invasion massive dans le champ des compétences provinciales, ce mépris à l'égard des législatures provinciales qu'on considère du côté gouvernemental comme des législatures juniors alors que le Parlement sénior pour nos amis d'en face, c'est le Parlement fédéral du Canada.

Pourquoi est-il besoin de rappeler au député de Kingston et les Îles et à nos collègues d'en face, alors qu'ils le savent très bien, qu'ils ont fait les mêmes études que nous, qu'ils ont vécu jusqu'à maintenant, et encore pour quelques mois, dans le même pays que nous, qu'ils devraient savoir que les législatures des provinces sont aussi souveraines dans leur champ de compétence que le Parlement fédéral l'est dans le sien?

Mais non, il faut le rappeler sans cesse, cette bataille-là, elle a commencé du temps de nos arrière-grands-pères et de nos arrière-grand-mères, la bataille de la reconnaissance de la souveraineté des provinces, et espérons qu'avec notre génération, nous pourrions terminer le travail qui a été commencé par ceux et celles qui nous ont précédés en cette Chambre, à l'Assemblée législative du Québec et dans toutes les batailles que la nation québécoise a menées, d'abord pour sa survie. Survie qui s'est terminée puisque, las de survivre, nous avons décidé de commencer à vivre. Et notre vie, en tant que Québécois et en tant que Québécoises, nous allons la réaliser sous l'autorité que nous allons librement déléguer à l'Assemblée nationale du Québec alors que nous allons nous affranchir, une fois pour toutes, d'une institution qui relève plus d'une époque féodale que de la modernité démocratique, alors que nous allons faire autour du projet collectif de la souveraineté du Québec un consensus chez les Québécois pour rapatrier nos pouvoirs, que nous n'aurons plus à quémander, que nous n'aurons plus à convaincre qui que ce soit de la légitimité de nos demandes, que nous allons tout simplement prendre nos décisions en toute maturité politique. Et cela, c'est pour bientôt.

Au Canada anglais et ailleurs dans le monde, déjà, on attend de voir émerger un nouveau pays qui va prendre place au sein de la

communauté internationale. Cette décision-là est pour bientôt, il faut s'y préparer. Et il faut s'y préparer encore davantage quand on voit le type de législations hautement centralisatrices qui nous sont présentées par le gouvernement actuel du Canada qui ne se différencie pas tellement de ses prédécesseurs.

Le noeud gordien qui nous étouffe depuis des décennies au Canada, le fait qu'il manque un pays dans ce pays, nous allons avoir à prendre une décision au Québec là-dessus et ensuite, bien sûr, négocier avec nos amis du Canada anglais sur les conséquences de notre décision. Mais, en réfléchissant bien, historiquement, je crois que, mutuellement, nous allons pouvoir tirer avantage de la décision que nous allons prendre au Québec afin que chacun de nous ayons nos lieux de décision pour qu'au lieu de discuter de façon acrimonieuse sur des projets de loi où nous pouvons avoir des points de vue extrêmement divergents, nous puissions, chacun dans son Parlement, prendre ses propres décisions et ensuite discuter entre voisins, entre amis de ce qui nous unit plutôt que de ce qui nous différencie.

**M. André Caron (Jonquière):** Monsieur le Président, c'est avec plaisir que j'interviens sur le projet de loi C-28 qui est à l'étude ce matin, Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants.

• (1330)

C'est une façon de faire du gouvernement fédéral qui est exemplaire, dans une bonne mesure, du mauvais fonctionnement du fédéralisme canadien et qui peut expliquer en grande partie pourquoi il y a actuellement à la Chambre des communes du Canada une formation politique souverainiste comme la nôtre.

L'aide financière aux étudiants, c'est évidemment du domaine de l'éducation. On sait qu'au Canada, dans la Constitution actuelle, l'éducation est du ressort des provinces. Lors de l'adoption de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique en 1867, le gouvernement d'alors, le Parlement anglais avait bien défini les champs de compétence pour les deux paliers de gouvernement que nous retrouvons au Canada: le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Ces deux gouvernements sont souverains dans leur ordre de compétence.

Selon l'article 92 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, l'éducation a été définie à ce moment-là comme étant du ressort des provinces. Or, on constate depuis de nombreuses années, depuis des décennies, que le gouvernement fédéral a envahi le domaine de l'éducation. En vertu de quel principe? En vertu du principe qui est le sien, le pouvoir de dépenser.

C'est un peu ironique qu'on remarque dans une constitution des champs de compétence bien définis et qu'à un moment donné que le gouvernement fédéral s'introduit dans un champ de juridiction provinciale simplement en disant: moi, je suis riche, moi, j'ai de l'argent, moi, je peux dépenser, donc je dépense et acceptez mon argent.

Le projet de loi que nous avons devant nous est très significatif de cette façon de faire qui fait qu'en dernier ressort on ne respecte pas les particularités des gouvernements provinciaux. À un moment donné, avec les années, cette façon de faire a fait que le régime fédéral a arrêté de bien fonctionner au Canada. Certaines communautés comme la nôtre, les Québécois, ont décidé de se prendre en main et de faire fonctionner leur État dans leur intérêt selon les objectifs qu'elles ont elles-mêmes définis.